



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP(DEPI/MED ECP.2/2
16 mai 2008
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Deuxième réunion du Comité exécutif de coordination

Malte, 29-30 mai 2008

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Point 1 de l'OdJ: Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par le Coordonnateur du PAM.

Point 2 de l'OdJ: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

La réunion sera invitée à adopter l'ordre du jour et l'emploi du temps proposés, après examen et modifications éventuelles.

Documents de travail:

- ***UNEP(DEPI)/MED ECP.2/1 Ordre du jour provisoire***
- ***UNEP(DEPI)/MED ECP.2/2 Ordre du jour provisoire annoté***

Point 3 de l'OdJ: Questions découlant de la première réunion du CEC

La réunion est appelée à procéder à un examen général de l'état de mise en œuvre des principales décisions adoptées par la première réunion du CEC tenue à Athènes en février 2008. Les décisions prises par ladite réunion du CEC portaient sur les questions suivantes:

- Préparation et communication de notes d'information sur les priorités thématiques transversales pour inclusion dans le programme indicatif de cinq ans et dans le programme de travail biennal
- Élaboration d'esquisses de projets sur le Système d'information méditerranéen sur l'environnement et le développement durable, le changement climatique et le rapport sur l'état de l'environnement
- Coopération entre les CAR sur l'exécution des PAC et le projet de l'UE sur la GIZC
- Engagements pris au titre de la Déclaration d'Almeria
- Indicateurs – Efficacité de l'application de la Convention et de ses Protocoles. À cet égard, tous les membres du CEC sont invités à informer la réunion des dispositions prises en application des décisions concernant les questions juridiques et institutionnelles ainsi que celles relatives à la coordination, à la coopération et à l'intégration entre les composantes du PAM et à leur suivi.

Document de travail:

UNEP(DEPI)/MED ECP2/3 "Concept papers and Project Outlines by the RACs on cross-cutting priorities for consideration in the 5-year indicative biennium programmes of work ("Notes d'information et esquisses de projets élaborées par les CAR sur les priorités transversales à prendre en compte dans le programme indicatif de 5 ans et dans le programme de travail biennal")

Document de référence:

UNEP(DEPI)/MED ECP1/3- Rapport de la première réunion du CEC, Athènes, février 2008

Point 4 de l'OdJ: Application du Document sur la gouvernance – Aspects institutionnels

Suite à la décision IG17/5, il incombe à tous les CAR, au MED POL et au Secrétariat d'entreprendre un certain nombre d'actions afin de préparer en temps voulu et avec succès

un modèle d'accord de pays hôte ainsi que le mandat pour chaque CAR et le MED POL, y compris un exposé de mission pour chaque composante du PAM et pour l'ensemble de celui-ci.

À cet égard, le Coordonnateur du PAM présentera un avant-projet de quelques éléments pour l'élaboration d'un modèle d'accord de pays hôte.

La réunion est appelée à engager un débat général et à convenir d'une procédure précise et d'un calendrier pour son application en sorte que les avant-projets respectifs soient prêts pour soumission à la troisième réunion du CEC.

Document de travail:

UNEP(DEPI)/MED/ECP2/4 "Template of the Draft Agreement between the Governments of the Host Countries and UNEP/MAP concerning the establishment of RACs"("Modèle de projet d'accord entre les Gouvernements et les pays hôtes et le PAM/PNUE concernant la création de CAR")

Point 5 de l'OdJ: Application de l'approche écosystémique – actions de suivi

Le consultant présentera le document UNEP(DEPI)/MED ECP 2/5 pour examen.

La réunion sera invitée à formuler des observations sur la proposition et à la modifier en conséquence s'il y a lieu.

Document de travail:

UNEP(DEPI)/MED ECP 2/5 "Implementation of the road map (step 3) for the application of the ecosystem approach"("Application de la feuille de route (étape 3) pour l'application de l'approche écosystémique")

Point 6 de l'OdJ: Seizième réunion des Parties contractantes – Thèmes du Segment ministériel

La réunion sera invitée à examiner des thèmes susceptibles d'être inclus dans le débat de la session ministérielle de la Seizième réunion des Parties contractantes qui se tiendra à Marrakech (Maroc) en 2009.

La réunion est appelée à formuler une première proposition de thèmes possibles du Segment ministériel pour soumission à la prochaine réunion du Bureau (BUR 67) pour examen et autres éléments à y apporter.

Point 7 de l'OdJ: Participation du PAM aux réunions et manifestations internationales

Au titre de ce point de l'OdJ, il est prévu d'aborder et de souligner, en vue de rehausser la visibilité du PAM et de garantir une synergie et une utilisation efficace des ressources, la nécessité pour le PAM de marquer sa présence et sa participation active aux réunions et manifestations internationales le concernant particulièrement. Plus concrètement, la réunion est appelée à examiner s'il y a lieu d'améliorer ou d'instaurer une procédure d'information préalable et de compte rendu sur la participation des représentants de toutes les composantes du PAM, notamment sur les principaux résultats obtenus.

La réunion est invitée à étudier toutes les modalités requises et à prendre des décisions claires sur cette question importante.

Point 8 de l'OdJ: Application des programmes de travail conjoints avec la CE et l'AEE

Tous les membres du CEC sont invités à informer la réunion des dispositions prises en application des deux programmes de travail conjoints. Le moment est venu de réfléchir à la possibilité de tenir une deuxième réunion de suivi avec les services de la CE concernés en vue d'examiner l'état de mise en application de chaque activité et d'envisager toute nécessité éventuelle de l'actualiser.

Documents de référence:
Programme de travail conjoint PAM/CE
Programme de travail conjoint PAM/AEE

Point 9 de l'ordre du jour: Organisation de la réunion de Points focaux

La réunion est appelée à aborder les aspects organisationnels et financiers des réunions des points focaux des CAR. Ce premier examen permettra au Secrétariat et aux CAR de prévoir et de prendre à temps les mesures nécessaires afin de tenir, l'année prochaine, des réunions conjointes de Points focaux des CAR qui soient efficaces et fructueuses.

Point 10 de l'OdJ: Audit de gestion financière

La réunion sera appelée à s'entretenir avec l'équipe du Bureau des services de contrôle interne (OIOS) du PNUE qui a été invitée à réaliser l'audit sur la base du cahier des charges convenu en concertation avec toutes les composantes du PAM.

Documents de référence:
Rapport de la première réunion du CEC

Point 11 de l'OdJ: Questions diverses

Au moment de la préparation du présent ordre du jour provisoire annoté, le Secrétariat souhaiterait proposer que, au titre de ce point 11, la réunion puisse examiner la question suivante: "Modalités permettant d'assurer l'application de la Décision IG.17/3 de la Quinzième réunion des Parties contractantes sur le nouveau formulaire de rapport, y compris les conclusions et le projet de plan de travail proposés par la réunion des représentants de toutes les composantes du PAM tenue à Rome les 5 et 6 mai 2008".

Le CEC est invité à approuver le plan de travail, tel que modifié, et à apporter son plein appui à sa mise en œuvre.

Document d'information:
UNEP(DEPI)/MED ECP2/Inf.2 "Ways and means to ensure the implementation of Decision IG.17/3 of the 15th Meeting of the Contracting Parties, January 2008, Almeria, Spain, on Reporting" ("Modalités permettant d'assurer l'application de la Décision IG.17/3 de la Quinzième réunion des Parties contractantes, janvier 2008, Almeria, Espagne, sur le nouveau formulaire de rapport").

Point 12 de l'OdJ: Adoption du rapport

La réunion sera invitée à adopter le rapport de la réunion, lequel sera concis et rédigé point par point, en reflétant avant tout les décisions prises avec les actions à mener pour les appliquer.

Point 13 de l'OdJ: Clôture de la réunion

Après les observations formulées par le Coordonnateur et les participants en conclusion des délibérations, la clôture de la deuxième réunion du CEC sera prononcée avec les civilités d'usage.

EMPLOI DU TEMPS PROPOSÉ

Jeudi 29 mai 2008	
9h-9h30	Ouverture de la réunion
9h30-11h	Points 1,2, 3 de l'OdJ
11h-11h30	<i>Pause café</i>
11h30-13h	Point 3
13h-14h30	<i>Déjeuner</i>
14h30-16h	Point 4
16h-16h30	<i>Pause café</i>
16h30-18h	Points 5 et 6
Vendredi 30 mai 2008	
9h-10h	Points 7 et 8
10h-11h	Points 8, 9, 10
11h-11h30	<i>Pause café</i>
11h30-12h30	Point 11
13h	Clôture de la réunion
15h- 18h30	Réunion et entretiens avec l'équipe de l'OIOS